



DUPLICATA

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

UNIPRICE
2 RUE DE L ANCIENNE MAIRIE
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 001 399 501

► **Lieu de consommation :**

UNIPRICE
2 RUE DE L ANCIENNE MAIRIE
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Electricité :

Installation : 0001201738
Point de livraison : 22451085278162

► **Autres informations :**

Siret :
43536753700014

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675094*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 22 février 2021

► **Prochain relevé :**

vers le 22 février 2021

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 11 janvier 2021

1 131,19 €

Cette facture est basée sur une estimation de vos consommations fournies par le distributeur.

■ électricité	723,27 €
total hors toutes taxes	723,27 €
Taxes et contributions	224,98 €
total HTVA	948,25 €
TVA à 5,50 % calculée sur 46,30 €	2,55 €
TVA à 20,00 % calculée sur 901,95 €	180,39 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	182,94 €
total TTC	1 131,19 €
montant à prélever	1 131,19 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->



Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Pour être facturé au réel

Votre contrat d'énergie

Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 30/11/2021. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 24 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Electricité

Abonnement (1) du 23/10/20 au 22/12/20
Consommation (1) du 23/10/20 au 22/12/20

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
761	8332	15044	6712	0,10206	38,24 685,03	5,5% 20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement (29,81 € x 0,2704)
Taxes locales - part communale (3)
Taxes locales - part départementale (3)
Contrib. service public élec du 23/10/20 au 22/12/20

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		8,06	5,5%
6712	0,00655	43,93	20,0%
6712	0,00327	21,97	20,0%
6712	0,02250	151,02	20,0%

Services et prestations techniques

Espace Client

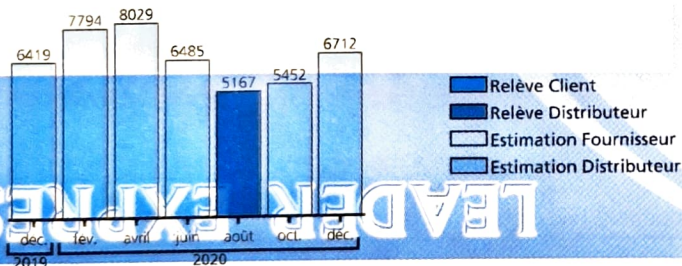
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
948,25	2,55	180,39	1 131,19

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2019	déc.	1 079,83
2020	fév.	1 301,58
	avr.	1 345,16
	juin	1 093,82
	août	884,78
	oct.	924,79
	déc.	1 131,19

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

- (1) Ces rubriques intègrent le coût d'acheminement de 290,24 € reversé au distributeur.
- (3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie et commercialise des offres de gaz naturel (au tarif réglementé ou à prix de marché) et d'électricité (à prix de marché uniquement). C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :

Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 20035207401 du 25/12/20

UNIPRICE

Réf. de votre compte : 300001399501

Réf. Unique de Mandat : 00GAM0114826

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

montant TTC

1 131,19 euros

prélevé le :

11/01/2021

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

UNIPRICE

Références du compte

nom de la banque

BRED BANQUE POPULAIRE - AG MAIRIE

IBAN

FR76 1010 7002 2200 8202 2238 656

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 81,41 % Nucléaire
- 11,94 % Energies renouvelables (Hydraulique : 4,87% - Eolien : 4,12% - Biomasse : 1,49% - Solaire : 1,46%)
- 6,65 % Energie fossile (fioul, charbon, gaz)

* injectée sur le réseau français en 2015, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).